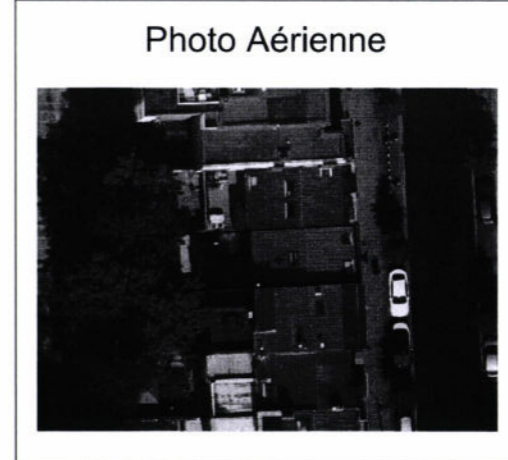


1
A344/19



- ### PREVENTION INCENDIE
- 1- Le sous-sol des logements doit être protégé de toute sa surface par des parois et planchers en béton.
 - 2- L'éclairage de secours doit être conforme aux normes en vigueur.
 - 3- Un système d'alarme des locaux pressurés et des locaux souterrains.
 - 4- Fixer le réseau de TV et sonnet à l'extérieur au niveau de type 100/2025.
 - 5- Faciliter l'accès des secours pour les véhicules d'incendie.
 - 6- Prévoir pour chaque étage d'installer un nombre suffisant d'échelles.
 - 7- Un contrat pour garantir les travaux ainsi que le respect du bon de travaux est obligatoire et doit être validé par le service d'incendie.
 - 8- Chaque logement possède une structure individuelle et verticale.
- Qualité des travaux : AEC (norme belge de 40).
- et former des unités locales.
- Log. non protégés de type A2 local fermé.
- LEGENDE
- DE VOIR
 - EXTINCTEUR
 - BOITIER DE SECOURS
 - CHAMBRE D'ISOLATION
 - ETC.
 - ETC.
 - ETC.
 - ETC.



Région de Bruxelles Capitale
COMMUNE : VILLE DE BRUXELLES

SITUATION : 62 ARCHIMÈDE
1000 Bruxelles

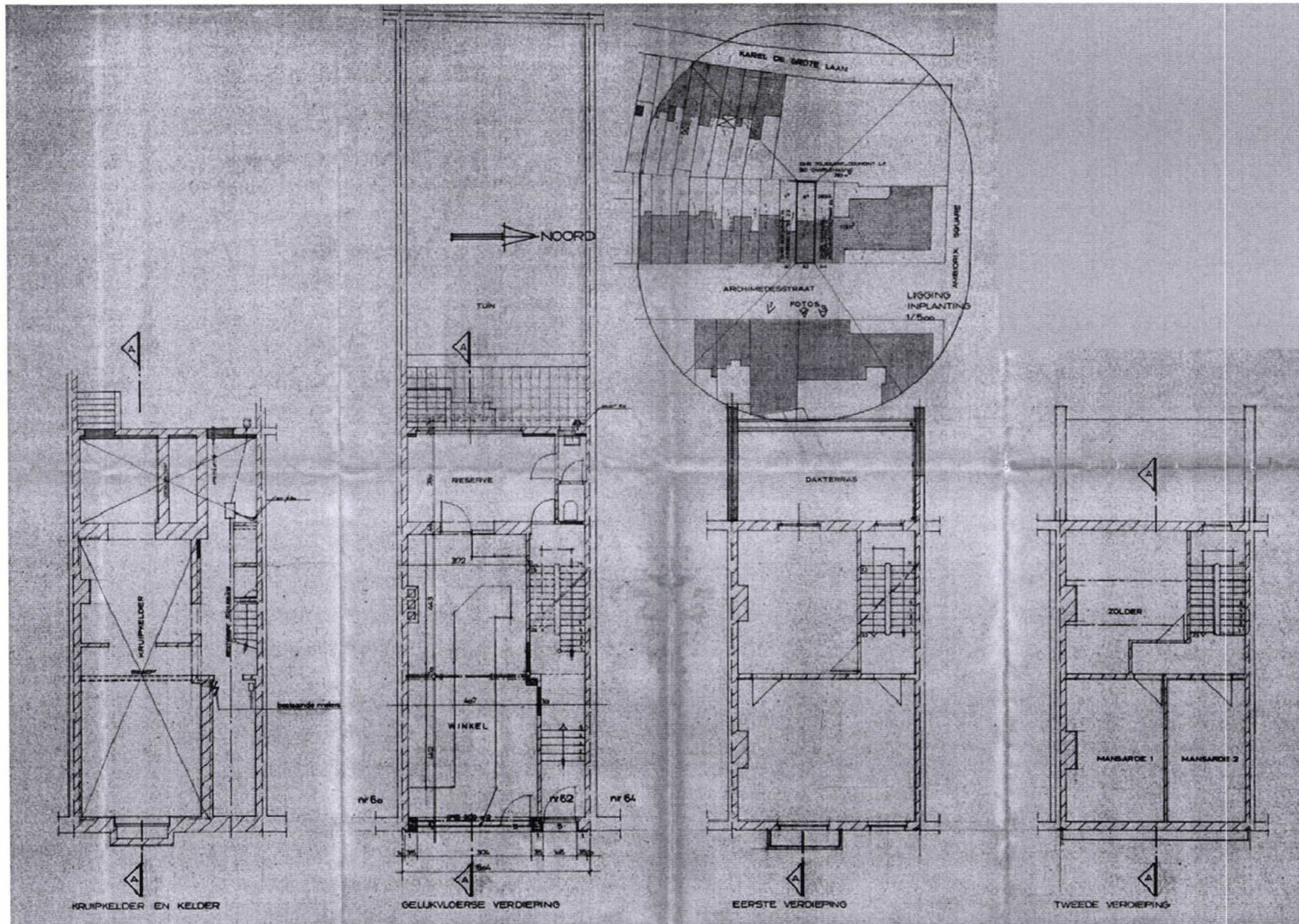
Maitre de l'ouvrage :
Mr Michael Rosenblum & Mme Sara Gansburg
RUE ARCHIMEDE 62
1000 BRUXELLES

Plans dressés par :
RAPHAEL GALANT
ARCHITECTE
Avenue de la Chasse 96, bte 41
1040 Bruxelles
Tél : 0473 / 200.531
raphael@galantarchitectes.com

Demande de permis d'urbanisme pour la création
d'une annexe en façade arrière.
PERMIS D'URBANISME : SITUATION PROJETEE
PLAN D'IMPLANTATION

date : 01/04/2019	échelle : 1/200	dessin : R.G			
<table border="1"> <tr> <td>maçonnerie existante</td> <td>maçonnerie nouvelle</td> <td>axe moyen</td> </tr> </table>		maçonnerie existante	maçonnerie nouvelle	axe moyen	dossier
maçonnerie existante	maçonnerie nouvelle	axe moyen			
		plan n° :			
		1 / 5			





SOUS SOL
Surface Brute: 78 m²

REZ DE CHAUSSEE
Surface Brute: 78 m²
Surface Parcelle : 154 m²

1ER ETAGE
Surface Brute: 60 m²

COMBLES
Surface Brute: 60 m²

GRENIER
Surface Brute: 18 m²

PREVENTION INCENDIE

- 1- L'ensemble des logements possèdent une suite de secours du bâtiment par des portes et fenêtres protégées et 1/2h.
 - 2- Le chargement de secours est conforme aux normes en vigueur.
 - 3- Un système d'alarme, des détecteurs passifs et des alarmes auditives.
 - 4- Plan de secours et évacuation et des portes protégées de type DMS 3025.
 - 5- L'occupant des lieux ne peut être fait avant l'évacuation.
 - 6- Protéger pour chaque étage d'escaliers un nombre suffisant d'extincteurs.
 - 7- Un contrôleur pendant les travaux ainsi qu'un rapport de fin de travaux aux obligations et qui sera retenu par le service d'incendie.
 - 8- Chaque logement possède une chaudière individuelle à ventouse.
- débit d'eau prévu pour incendie de 40
et l'accès des services incendie.
- Reg. n° 1020/01/01 n° 40 1020/01/01

LEGENDE :

	DEVERGER		1/2 h
	EXTINCTEUR		1/2 h
	ECLAIRAGE DE SECOURS		1/2 h
	CHÉMIN D'ÉVACUATION		1/2 h

Plan de Localisation



Photo Aérienne



Région de Bruxelles Capitale
COMMUNE : VILLE DE BRUXELLES

SITUATION : RUE ARCHIMEDE n°62
1000 Bruxelles

Maitre de l'ouvrage :
Mr Michael Rosenblum & Mme Sara Gansburg
RUE ARCHIMEDE 62
1000 BRUXELLES

Plans dressés par :
RAPHAEL GALANT
ARCHITECTE
Avenue de la chasse 96, bte 41
1040 Bruxelles
Tél : 0473 / 200.531
raphael@galantarchitectes.com

Demande de permis d'urbanisme pour la création
d'une annexe en façade arrière.
PERMIS D'URBANISME : SITUATION EXISTANTE DE DROIT
ARCHIVES 1989 : PLANS ETAGES

date : 01/04/2019	échelle : 1/50	dessin : R.G						
<table border="1"> <tr> <td></td> <td>maçonnerie existante</td> <td></td> <td>maçonnerie nouvelle</td> <td></td> <td>axe milieu</td> </tr> </table>			maçonnerie existante		maçonnerie nouvelle		axe milieu	dossier
	maçonnerie existante		maçonnerie nouvelle		axe milieu			
		plan n° :						
		2 / 5						

PREVENTION INCENDIE

- 1- L'ensemble des logements doit être isolé du reste du bâtiment par des parois et par des portes et 1/2 h.
- 2- L'éclairage de sécurité doit être conforme aux normes en vigueur.
- 3- Un système d'alarme, des boutons poussoirs et des sirènes auditives.
- 4- Pour le réseau de feu et pour les 21 feu précis un réseau de type 3025.
- 5- L'occupation des lieux ne peut être faite avant l'inspection.
- 6- Prévoir pour chaque étage d'évacuer un nombre suffisant d'habitants.
- 7- Un contrôle pendant les travaux ainsi qu'un rapport de fin de travaux, les obligations en matière de sécurité par le service d'incendie.
- 8- Chaque logement possède une chaudière individuelle à ventouse.

doivent être prévues avec une hauteur de 15.

et l'absence de services incendie.

Exig. des services incendie.

LE GÉNÉRAL

DEVIDOR

EXTRACTEUR

ECLAIRAGE DE SÉCURITÉ

CHEMIN D'ÉVACUATION

40 1/2 h

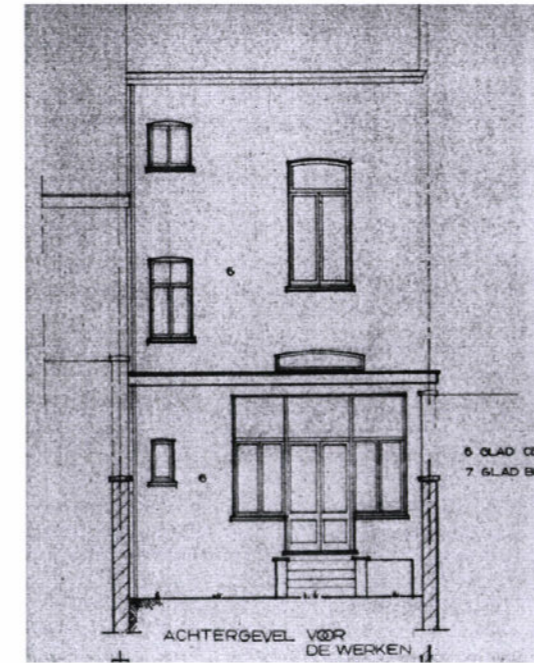
30 min

30 min

30 min

30 min

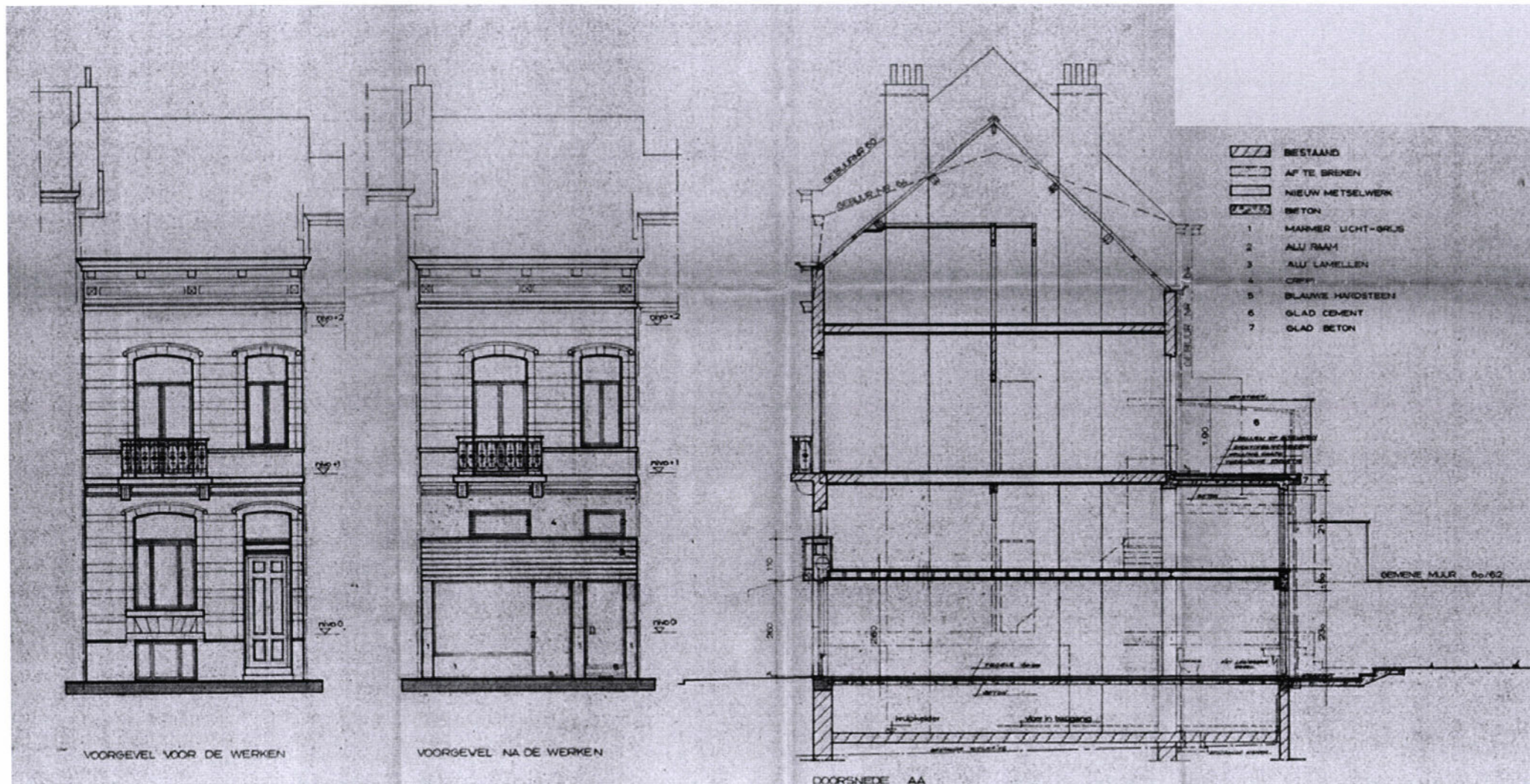
30 min



Plan de Localisation



Photo Aérienne



Région de Bruxelles Capitale
COMMUNE : VILLE DE BRUXELLES

SITUATION : RUE ARCHIMÈDE n°62
1000 Bruxelles

Maitre de l'ouvrage :

Mr Michael Rosenblum & Mme Sara Gansburg
RUE ARCHIMEDE 62
1000 BRUXELLES

Plans dressés par :

RAPHAEL GALANT
ARCHITECTE
Avenue de la chasse 96, bte 41
1040 Bruxelles
Tel : 0473 / 200.531
raphael@galantarchitectes.com

Demande de permis d'urbanisme pour la création
d'une annexe en façade arrière.

PERMIS D'URBANISME : SITUATION EXISTANTE DE DROIT

ARCHIVES 1989 : COUPE, FACADE

date : 01/04/2019 échelle : 1/50 dessin : R.G

dossier

maçonnerie existante maçonnerie nouvelle axe mitoyen

plan n° :

3 / 5

